UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS – QUE CHOISIR MONTPELLIER
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS – QUE CHOISIR BEZIERS

Communiqué de presse

Les « retenues hivernales » d'eau du département de l'Hérault : un projet controversé

Les sécheresses récurrentes de ces dernières années et les perspectives d'évolution du climat ont amené la profession agricole à vouloir multiplier les réserves d'eau destinées à l'irrigation en faisant appel aux financements publics (agences de l'eau, fonds européens, collectivités territoriales...) souvent à hauteur de 60-80 % du montant de l'investissement.

Tel est le cas du projet du Département de l'Hérault qui veut créer des retenues d'eau dans le bassin de l'Hérault, soit plusieurs bassines, alimentées par l'eau du Rhône en période hivernale et dont la destination principale est l'irrigation de quelques vignes. Les autres usages invoqués (biodiversité, réserves pour la lutte contre les incendies, diversification des cultures) ne sont là que pour « faire passer la pilule » et pourraient être remplies sans recourir à ces retenues.

L'UFC que Choisir Montpellier s'est investie dans la « concertation » autour de ce projet. Lors de la dernière réunion du Comité stratégique réunie par le Conseil départemental, à laquelle nous avons participé, le projet initial de sept retenues a été revu à la baisse. Deux sont pour l'instant prévues à court terme et deux autres à moyen terme.

Nous restons opposés à ce projet qui est en désaccord avec nos positions nationales en matière d'irrigation. Nous ne sommes pas opposés par principe à des usages raisonnés de l'irrigation pour l'agriculture (il n'y a pas d'agriculture sans eau !) mais nous demandons que les projets remplissent certaines conditions dans un contexte d'évolution du climat, de raréfaction de la ressource et du partage nécessaire de celle-ci. Pour nous tout projet devrait :

- Contribuer au maintien et au développement de systèmes de production vertueux pour l'environnement, comme l'agriculture biologique, qui en excluant l'usage de pesticides contribuent aussi à préserver la qualité de la ressource en eau.
- Voir son intérêt justifié par un projet de territoire multi-usagers s'appuyant sur un programme alimentaire territorial répondant aux besoins alimentaires essentiels.
- Profiter au plus grand nombre d'agriculteurs en les incitant à s'orienter vers des productions et des pratiques agricoles économes de la ressource en eau.
- Ne pas reposer sur la collectivité pour la quasi intégralité des coûts.
- Etre enfin viable économiquement pour leurs bénéficiaires

Le projet de bassines (retenues hivernales) du département de l'Hérault ne remplit aucune de ces conditions

- Il est destiné principalement à l'irrigation de quelques vignes et, ce dans un contexte de crise de la viticulture : surproduction, recul de la consommation de vin, subventions publiques pour la distillation ou l'arrachage à grande échelle de vignes. Quelle est alors l'utilité publique de ce projet ?

MONTPELLIER : 3 Rue Richelieu – BP2114 – 34026 Montpellier cedex – Tel : 04.67.66.32.96 (lundi au jeudi)
www.quechoisir-montpellier.org Courriel : contact@montpellier.ufcquechoisir.fr

- La diversification vers d'autres cultures et notamment vers des productions respectueuses de l'environnement et s'inscrivant dans un programme alimentaire territorial est absente du projet.
- Il est essentiellement financé par des ressources publiques (collectivités territoriales, fonds européens, agences de l'eau). Quant aux agences de l'eau rappelons qu'elles sont majoritairement financées par les consommateurs (88% de la redevance pollution et 70% de la redevance prélèvement).
- Il est porté le Département qui fait face à des difficultés financières et a du mal à assurer ses missions principales, ce qui explique peut-être le renoncement à trois des sept retenues initialement envisagées.
- On peut enfin s'interroger sur la viabilité du modèle économique sous-jacent et la capacité d'un secteur viticole en crise à assurer le moment venu les coûts de fonctionnement, sauf à faire appel à nouveau à des financements publics.

Pour toutes ces raisons ce projet doit être abandonné pour un projet associant irrigation et diversification pour une agriculture respectueuse de l'environnement et adaptée au changement climatique auquel elle doit faire face. De la même manière nous avons condamné le projet d'usine d'embouteillage de la source de la Castillonne à Montagnac qui revient à privatiser une ressource en eau de qualité.

Contact presse : president@montpellier.ufcquechoisir.fr Tel : 06.52.86.21.95